



Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Chavenay
séance du 26/01/2026

Date de la convocation 21/01/2026	L'an 2026 et le 26 Janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire
Date d'affichage 21/01/2026	
Nombre de membres En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17	Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, MOUSSET Bruno Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ACCABAT Evelyne à Mme BRENAC Myriam, MM : COTIGNY Jérôme à Mme DISERVI Hélène, DEGRAVE Bertrand à M. FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane à M. CHARRON Pierre-Luc Excusé(s) : Mmes : CANET Inès, TOLKER NIELSEN Leslie Secrétaire: M. COUINEAU Xavier
Réf : 01_2026	Objet de la délibération : DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LA VENTE DE L'APPARTEMENT 25-03 SIS AU 3 RUE DES ARCHES
A l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Général de la Fonction Publique, Considérant l'acquisition de deux dations réceptionnées lors de la livraison du lotissement les Arches par Bouygues Immobilier, Considérant l'une de ces dations soit l'appartement F3, numéro 25 03 de 69.89m ² sis au 3 rue des Arches, parcelle AE0099, avec accès au local vélos et au local poubelles et de deux emplacements de parkings extérieurs numérotés 63 et 64, dans le lotissement des Arches, Considérant que l'appartement n'est pas occupé, Considérant qu'il est nécessaire de garder cette dation pour la commune, Compte tenu du parc immobilier existant, Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré,
Mention exécutoire : Oui	AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de gré à gré de l'appartement F3, Numéro 25 03, de 69.89m² sis au 3 rue des Arches, parcelle AE0099, avec accès au local vélos et au local poubelles et de deux emplacements de parkings extérieurs numérotés 63 et 64, dans le lotissement des Arches,

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 078-217801521-20260126-01_2026-DE

Berger
Levaillant

- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette mise en vente

Acte rendu exécutoire
après dépôt en :
Sous-préfecture de
Saint-Germain-en-Laye
le :

et publication ou notification
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/01/2026
Madame le Maire



Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Chavenay
séance du 26/01/2026

Date de la convocation 21/01/2026	L'an 2026 et le 26 Janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, En Mairie Salle du Conseil sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire
Date d'affichage 21/01/2026	
Nombre de membres En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17	Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SOURIAU Priscille, MM : CHARRON Pierre-Luc, COUINEAU Xavier, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, MOUSSET Bruno Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ACCABAT Evelyne à Mme BRENAC Myriam, MM : COTIGNY Jérôme à Mme DISERVI Hélène, DEGRAVE Bertrand à M. FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane à M. CHARRON Pierre-Luc Excusé(s) : Mmes : CANET Inès, TOLKER NIELSEN Leslie Secrétaire: M. COUINEAU Xavier
Réf : 02_2026	Objet de la délibération : VENTE DE L'APPARTEMENT 25-03 SIS AU 3 RUE DES ARCHES
A l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Général de la Fonction Publique, Vu la délibération du 26 janvier 2026 autorisant Madame le maire à effectuer la mise en vente de l'appartement F3, numéro 25 03 de 69.89m² sis au 3 rue des Arches, parcelle AE0099, avec accès au local vélos et au local poubelles et de deux emplacements de parkings extérieurs numérotés 63 et 64, dans le lotissement des Arches, de gré à gré, Considérant que l'appartement n'est pas occupé, Considérant l'offre de M. GRUMETE Kévin et Mme CAVELIER Emily par le biais de ESSA IMMOBILIER, Considérant le fait que les frais de notaire seront pris en charge par les acquéreurs, Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré,
Mention exécutoire : Oui	AUTORISE le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de gré à gré, l'appartement F3, numéro 25 03 de 69.89m² sis au 3 rue des Arches, parcelle AE0099,

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 078-217801521-20260126-02_2026-DE

Berger
Levrault

avec accès au local vélos et au local poubelles et de deux
emplacements de parkings extérieurs numérotés 63 et 64,
dans le lotissement des Arches, au prix de 315 000 euros nets
vendeurs à M. GRUMETE Kévin et Mme CAVELIER Emily par
le biais de ESSA IMMOBILIER,

- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarial correspondant

Acte rendu exécutoire
après dépôt en :
Sous-préfecture de
Saint-Germain-en-Laye
le :

et publication ou notification
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/01/2026
Madame le Maire

